

Sécurité sociale

sociale meilleur et mieux coordonné, pour le mieux-être des Canadiens.

En établissant nos propositions, nous avons voulu embrasser l'ensemble de la politique de sécurité sociale, en faisant preuve de largeur de vue, de cohérence et, nous le souhaitons, d'imagination. Nous avons cherché en outre à faire montre de perspicacité en prévoyant des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces, ou des arrangements constitutionnels qui soient nouveaux, voire radicaux. Ces divers accords auraient pour but la réalisation du type de système intégré de sécurité sociale qui répondrait le mieux aux besoins du peuple canadien.

Ces grandes lignes de notre conception ont été données dans les cinq principes énoncés dans le discours sur le trône du 4 janvier et précisées dans mon premier discours à la Chambre le 11 janvier. Ces principes se traduisent en un certain nombre de propositions réparties en cinq secteurs stratégiques particulièrement sensibles.

Nous proposons en premier lieu une stratégie de l'emploi. En effet, grâce à une triple série de mesures,—débarasser les programmes existants des facteurs négatifs qui découragent la recherche d'une formation et d'un emploi, améliorer les services de placement, de formation et de consultation offerts par le gouvernement et, enfin, établir un programme permanent d'emplois locaux dans des activités utiles à la collectivité—nous espérons permettre aux Canadiens, qui ont été sans emploi pendant une longue période, de trouver plus facilement un emploi rétribué.

● (1410)

En second lieu, nous proposons une stratégie de l'assurance sociale. Pour faire face aux aléas du chômage de courte durée et prendre les dispositions voulues en cas de retraite, d'invalidité ou d'assistance aux survivants, nous recommandons le maintien et le renforcement des programmes d'assurance sociale. A ce propos, nous soumettons deux propositions précises en relation avec le Régime de pensions du Canada. Nous voudrions, cette année, donner forme de loi à ces propositions, sous réserve d'un accord des provinces. L'une porte sur la hausse à \$7,800, en 1975, du taux du gain maximum ouvrant droit à une pension et l'autre, sur la suppression du plafond des augmentations dues au coût de la vie des prestations du Régime des pensions du Canada.

En troisième lieu, nous proposons une stratégie du supplément du revenu. Nous avons conscience que les revenus des personnes qui travaillent ne sont pas toujours suffisants pour satisfaire aux besoins familiaux. Cela peut être dû à la taille de la famille, le salaire n'étant pas proportionné au nombre d'enfants, ou encore à la nature de l'emploi du chef de famille; il peut en effet s'agir d'un emploi indépendant mal rémunéré ou d'un travail intermittent. Pour faire face à ces situations difficiles du «travailleur défavorisé» comme on l'appelle souvent, nous faisons deux propositions.

Tout d'abord, nous proposons une importante hausse des allocations familiales et des allocations à la jeunesse qui sont accordées à tous les ayants-droit sans distinction. Ces allocations passeraient d'une moyenne de \$7.21 par enfant par mois à la moyenne de \$20 par enfant par mois. Mais, pour que la redistribution du revenu soit équitable, nous

[M. Lalonde.]

proposons d'assujettir à l'impôt les nouvelles allocations familiales bien que, devrais-je ajouter, presque toutes les familles canadiennes trouveront un avantage financier net par rapport à ce qu'elles touchent actuellement.

[Traduction]

Dans le budget du 19 février, nous avons prévu une réduction appréciable de l'impôt sur le revenu et d'autres taxes, dans l'intention d'augmenter le revenu net disponible des contribuables canadiens. Par cette nouvelle mesure, nous réalisons un important transfert de fonds au profit des familles canadiennes. Une telle mesure sera particulièrement favorable aux gens à revenu faible ou moyen, mais les premiers bénéficiaires seront les travailleurs défavorisés. Grâce à ce changement, les familles canadiennes bénéficieront d'une augmentation nette de leurs prestations de plus de 800 millions de dollars par an.

D'autre part, nous proposons que lorsque le revenu fourni par l'emploi, complété par les allocations familiales, n'arrive pas encore à donner à la famille un revenu minimum acceptable, on songe à recourir à un régime général unique de supplément de revenu. Un tel régime aurait le double avantage de donner au travailleur défavorisé un stimulant à continuer à travailler au lieu de demander l'aide sociale.

Cependant, le groupe le plus important de ceux qui ne touchent pas un revenu minimum acceptable, que ce revenu provienne d'un emploi ou de l'assurance sociale, est composé des vieillards, des invalides et de ceux qui, pour une autre raison, ne peuvent travailler. Il faut ajouter encore les nombreuses familles à parent unique; il s'agit surtout des mères veuves ou séparées avec enfants à charge, qui décident de ne pas chercher d'emploi à l'extérieur de leur foyer ou qui ne peuvent pas en trouver.

Nous proposons qu'un supplément de revenu complémentaire soit accordé à ces personnes, ce qui leur assurerait un revenu garanti. Quant aux personnes âgées, nous proposons qu'elles aient la possibilité de choisir entre ce revenu garanti et le régime actuel de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Enfin, pour subvenir aux besoins des cas spéciaux et urgents nous suggérons un régime d'assistance sociale supplémentaire pour parer aux imprévus.

Pour donner aux stratégies relatives à l'emploi et au supplément de revenu toute leur efficacité, nous avons conçu des mesures s'appliquant aux services sociaux et aux services d'emploi, lesquelles se fondent sur deux propositions. La première est qu'il faut augmenter et améliorer les services indispensables de formation, d'orientation, de placement, de réadaptation et d'aide à l'enfance. La seconde, que le coût des services spéciaux offerts, maisons de repos et aide à l'enfance notamment, soient couverts par le régime, dans le cas des personnes qui ont besoin de ces soins mais sont incapables d'en assumer les frais.

Le réexamen du système de sécurité sociale que nous entreprenons, est, comme je l'ai toujours déclaré, une tâche commune du gouvernement fédéral et des provinces, tant pour sa révision que pour sa mise en application finale. Voilà pourquoi nous formulons des propositions de préférence à des offres fixes, et pourquoi nous n'avons pas essayé de proposer une division quelconque des responsabilités aux niveaux des compétences et du financement.

Nous avons toutefois un plan général à suggérer—une conception souple et créatrice pour tenir compte du con-